



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (V. Bakker, D. Lahr, H. Green et autres)

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (E. Ritchot, H. Verrier, J. Trudeau et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (J. Lukovich, A. Dalayoan et J. Dalayoan)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veuille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être de Manitobains vulnérables souffrant de dépendances, qu'il envisage de faire le suivi des listes d'attente pour le traitement des dépendances et qu'il s'assure que les traitements prescrits aux Manitobains souffrant de dépendance ne sont pas compromis par la décision du gouvernement provincial de réduire le budget annuel de la Fondation manitobaine de la lutte contre les dépendances. (G. Nixon, J. Olynyk, B. Hercina et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (L. Klyne, K. Clark, J. Rempel et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'assumer ses responsabilités et veille à améliorer la planification à long terme pour trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de pédiatres et de professionnels de la santé à Brandon, qu'il mesure l'ampleur de la crise et qu'il envisage de consulter les travailleurs de première ligne, particulièrement les médecins, pour y apporter des solutions et que le ministre de la Santé et le premier ministre envisagent de mettre fin aux déplacements inutiles des citoyens qui doivent quitter la région pour obtenir des soins. (E. Arason, S. Arason et A. Jamieson )

---

M<sup>me</sup> OSWALD, *ministre déléguée à la Vie saine*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale du SIDA qui a lieu aujourd'hui même, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

M<sup>me</sup> DRIEDGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers/The Personal Investigations Amendment Act*;

(M. le ministre SELINGER)

(N<sup>o</sup> 202) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*.

(M. GERRARD)

---

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la période des questions orales du le 23 novembre 2004, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a soulevé une question de privilège au sujet du quatrième rapport du Comité permanent des comptes publics présenté pendant les affaires courantes et qui a été déposé à l'Assemblée à la suite d'une motion. Le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a dit craindre que certaines décisions adoptées par le Comité permanent des comptes publics ne soient pas mises à exécution parce qu'il n'y a pas de mécanismes permettant à l'Assemblée de mettre en application les motions figurant dans un rapport de comité. À la fin de son intervention, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a proposé les motions suivantes :

que, lorsque les questions devant être abordées au cours d'une réunion du CCP ont été choisies, le président du Comité fasse parvenir aux responsables des entités dont traitent les rapports du vérificateur général faisant l'objet d'un examen une lettre leur enjoignant d'assister à la réunion, accompagnés des dirigeants de leur entité qu'ils jugent nécessaires pour répondre aux questions du Comité; celui-ci à également convenu que la motion soit renvoyée aux leaders à l'Assemblée ainsi qu'au Comité du *Règlement* de l'Assemblée afin d'être examinée et il a demandé à ce dernier de lui en faire rapport au plus tard le 30 septembre 2004;

qu'il recommande à l'Assemblée qu'il tienne au moins 20 réunions chaque année, ou davantage si nécessaire, afin de contrer l'accumulation des rapports qu'il est chargé d'examiner;

qu'il recommande à l'Assemblée de donner au président et au vice-président du Comité la responsabilité d'établir les dates des réunions, de proposer l'ordre du jour et de choisir les personnes invitées aux réunions pour répondre aux questions des députés.

Le leader du gouvernement à l'Assemblée et le député de Fort Whyte m'ont également offert leurs conseils sur la question. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. Il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée et qu'il y a lieu de saisir cette dernière de la question.

Pour ce qui est de la première condition, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a fait valoir qu'il avait soulevé la question le plus tôt possible et je le crois sur parole.

En ce qui a trait à la seconde condition, à savoir si la preuve a été faite qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée, il est important de déterminer s'il y a réellement eu atteinte au privilège dans le cas qui nous occupe.

À la page 14 de la deuxième édition du *Privilège parlementaire au Canada*, Joseph Maingot précise que « les prétendues atteintes au privilège invoquées par un député et qui constituent en réalité des plaintes relatives au non-respect des coutumes et usages de la Chambre sont, de par leur véritable nature, des rappels au Règlement ». De plus, à la page 273, Maingot affirme que pour être recevable, la motion ayant trait à une question de privilège doit énoncer simplement et brièvement la plainte formulée par le député et, sauf si la Chambre règle la question d'emblée, cette dernière doit la renvoyer au comité des privilèges. Je me dois d'indiquer que dans le cas du Manitoba, c'est le Comité permanent des affaires législatives qui serait responsable.

En me basant sur ces références, je statue que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord. J'aimerais cependant informer le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée que la motion présentée au cours du dépôt du rapport du Comité des comptes publics, laquelle a été adoptée par l'Assemblée, signifie simplement que l'Assemblée est en possession du rapport. Cette situation n'empêche pas la prise d'autres décisions afférentes au contenu du rapport de comité. Par exemple, l'Assemblée pourrait présenter une motion visant l'approbation du rapport de comité, ce qui signifierait que l'Assemblée appuie les recommandations du rapport. Par ailleurs, la motion adoptée n'empêche pas d'autres entités, comme le Comité du *Règlement* de l'Assemblée, de traiter des questions soulevées dans les recommandations du rapport de comité

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. PENNER, AGLUGUB, ROCAN, JENNISSIN et GERRARD font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SCHELLENBERG voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ne se soit pas engagé à éliminer les taxes scolaires sur les résidences et les terres agricoles;
- b) ne se soit pas engagé à garder ouverts ou à ne pas convertir les hôpitaux des régions rurales;
- c) ne se soit pas engagé à régler le problème de la pénurie de pédiatres à Brandon;
- d) n'ait pas élaboré de stratégie visant à réduire les listes d'attentes qui s'allongent dans la province;
- e) n'ait pas effectué d'étude portant sur la régionalisation des soins de santé;
- f) n'ait pas su réagir concrètement face aux préoccupations grandissantes liées au crime organisé, notamment au fait que le Manitoba a été le théâtre de 37 meurtres et tentatives de meurtre attribués aux motards depuis novembre 2000;
- g) n'ait pas élaboré de stratégie économique à long terme visant à corriger la croissance anémique du secteur de l'emploi et à faire du Manitoba une province nantie;
- h) n'ait pas su remédier convenablement à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ni fournir de plan visant à augmenter la capacité du Manitoba en matière d'abattage, ce qui a eu pour conséquence de menacer la stabilité non seulement du secteur du bétail, mais aussi de tous les autres secteurs de l'économie manitobaine qui dépendent de sa prospérité;
- i) n'ait pas su reconnaître et encourager l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;
- j) n'ait pas su reconnaître qu'il n'a pu équilibrer ses budgets qu'en puisant considérablement dans les recettes de Manitoba Hydro et dans le Fonds de stabilisation des recettes;
- k) n'ait pas su reconnaître qu'en puisant de la sorte dans les fonds de Manitoba Hydro, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;

l) ne se soit pas engagé à commander une enquête publique indépendante portant sur l'utilisation de l'argent des contribuables par Hydra House;

m) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle du Comité des comptes publics;

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. AGLUGUB, FAURSCHOU, MALOWAY et SCHULER interviennent.

Pendant le débat, M. le *ministre* ASHTON invoque le *Règlement* au sujet des mots « If the shoe, fits wear it » émanant du député de Springfield et demande une rétraction.

M. SCHULER intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M. SCHULER termine son intervention.

M<sup>me</sup> BRICK intervient. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
HAWRANIK  
LAMOUREUX

LOEWEN  
MAGUIRE  
MITCHELSON  
MURRAY  
PENNER  
REIMER  
ROCAN  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU.....20

**CONTRE**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LATHLIN  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 34

Le débat sur la motion principale se poursuit.

M. LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickers